



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sur la célébration militaire du centenaire de la victoire de 1918

Question écrite n° 13700

Texte de la question

M. Bruno Bilde interroge Mme la ministre des armées sur la célébration du centenaire de la victoire du 11 novembre 1918. De nombreux Français ont été stupéfaits d'apprendre que le Président de la République, chef des armées de par l'article 15 de la Constitution, ne souhaitait pas honorer la France militaire et combattante à l'occasion de cette grande fête patriotique. En effet, le Président n'entend pas célébrer la victoire de 1918 et se refuse à rendre hommage au courage magnifique des soldats qui ont écrit l'une des plus glorieuses pages du roman national français. L'armée française se trouve encore humiliée par celui qui n'a de cesse de mépriser ses attributions régaliennes. N'en déplaise aux antimilitaristes bienpensants et aux européistes forcenés, le 11 novembre 1918 sera toujours chevillé au cœur de l'armée. Cette date sacrée qui raisonne dans la mémoire de toutes les générations est teintée du garance des pantalons de la Marne, du bleu horizon des héroïques Poilus de Verdun et du blanc des lindeuls de 1,4 million de jeunes français tombés pour la défense et l'indépendance de la patrie. La repentance d'État accompagnée par une politique de détestation nationale assumée ont réécrit l'Histoire de France avec la plume de la honte. La Première Guerre mondiale, terrible mais victorieuse, s'est transformée dans les manuels scolaires en une infâme boucherie où les antagonismes nationaux ont été remplacés par une improbable mais politiquement correcte « guerre civile européenne ». La victoire de 1918 est la victoire de l'armée française, une armée nationale, populaire qui rassemblait des hommes de tous les territoires de la République et des forces venues de toutes les colonies. Ce sont ces hommes exceptionnels qui pendant quatre années d'une guerre effroyable et d'un genre nouveau, ont supporté l'essentiel du conflit mondial en évitant l'effondrement face à l'envahisseur allemand. Rendre hommage à l'armée française, c'est saluer la France qui résiste, la France qui ne se soumet pas, la France qui se relève de toutes les épreuves. Il convient de ne pas répéter les mêmes erreurs que celles commises par le gouvernement de Jacques Chirac qui avait boudé les célébrations du bicentenaire de la bataille d'Austerlitz le 2 décembre 2005 pour mieux fêter avec la flotte britannique l'anniversaire de la défaite de Trafalgar. On cache cette gloire qui fait de l'ombre aux tenants d'une France rabougrie et vassalisée par Bruxelles et Berlin. Il lui demande si elle peut intervenir auprès du Président de la République pour faire du 11 novembre 2018 une grande fête militaire, nationale et patriotique à la hauteur des sacrifices des illustres soldats d'hier et d'aujourd'hui.

Texte de la réponse

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2012-273 du 28 février 2012, un hommage est rendu à tous les morts pour la France chaque 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice de 1918 et de commémoration annuelle de la victoire et de la Paix. En cette année du centenaire de l'armistice, cette journée commémorative a été de plus notamment marquée par une évocation des combats de la Grande Guerre et par l'organisation d'une cérémonie internationale réunissant à Paris, sous l'Arc de Triomphe, plus de 70 chefs d'État et de gouvernement et dirigeants d'organisations internationales. Au cours de cette cérémonie, un vibrant hommage a été rendu aux combattants de la Première Guerre mondiale par le chef de l'État. Huit lycéens ont quant à eux lu des textes écrits par des combattants des principales armées présentes sur le front ouest en 1918, par un travailleur chinois et par une jeune femme française. Partout sur le territoire de la République, les initiatives à caractère

patriotique et mémoriel ont également été encouragées autour des monuments aux morts communaux, en la présence et avec la participation des élèves des écoles. Toutes les cérémonies qui se sont tenues dans le cadre du centenaire de l'armistice ont été prioritairement l'occasion de rendre hommage au sacrifice des soldats morts pour la France durant le premier conflit mondial. Plus globalement, les armées françaises ont occupé une place centrale dans le dispositif mis en œuvre par le Gouvernement lors de cette commémoration exceptionnelle. Des militaires d'active et des représentants des trois générations du feu ayant succédé à celle désormais disparue de 1914-1918 ont ainsi pris part aux diverses cérémonies qui se sont déroulées en France. De nombreuses manifestations revêtant la forme de témoignages historiques tels que colloques et expositions ont en outre été organisées. Par ailleurs, l'action essentielle que mènent aujourd'hui nos soldats pour défendre les intérêts de la Nation dans le cadre des opérations extérieures a été rappelée à la population, en particulier par la lecture devant chaque monument aux morts du nom des militaires morts pour la France au cours des 12 derniers mois.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bilde](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13700

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées \(Mme la SE auprès de la ministre\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2018](#), page 9612

Réponse publiée au JO le : [5 février 2019](#), page 1113